

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Initiatives de proximité	298

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 300 € au Comité départemental de Loire-Atlantique de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du 44e Congrès départemental de la FNACA qui a eu lieu à Saint Etienne de Montluc le 5 avril 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 500 € à l'Union départementale des associations de Combattants et Victimes

de Guerre de la Sarthe (72 - Sarthe), pour la remise de matériel destiné aux jeunes porte-drapeaux des communes sarthoises qui aura lieu tout au long de l'année 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Saint Georges de Montaigu (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « AFN » en novembre 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Saint Georges de Montaigu (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « Prisonniers de guerre 39-45 » en novembre 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants des Sables d'Olonne (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « Devoir de Mémoire » en mai 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'Union nationale des combattants de Beauvoir-sur-Mer (85 - Vendée), pour la construction d'un mémorial des anciens combattants d'Afrique du Nord à Beauvoir-sur-Mer au second semestre 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Bournezeau (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « STO » en 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Coex (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « UNC-AFN » en 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants d'Aizenay (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « Devoir de Mémoire » en 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants du Département de Vendée (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « Cadets de Gendarmerie » en 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants du Département de Vendée (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « Devoir de Mémoire » en juillet 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 850 € à l'association Sauvagine Vendéenne (85 - Vendée), pour l'organisation du congrès national des chasseurs de gibier d'eau qui aura lieu à Talmont-Saint-Hilaire le 13 mai 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € à l'association du Festival des îles du Ponant (56 - Morbihan), pour l'organisation de la 9e édition du festival Les Insulaires qui aura lieu à l'Île aux Moines du 23 au 25 septembre 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à la section Loire-Atlantique de la société des membres de la Légion d'honneur (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du centenaire de l'association et du vol d'un aérostat à hydrogène qui auront lieu à Nantes, Pornichet et Saint-Nazaire du 25 au 26 juin

2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association vendéenne des élus du littoral (85 - Vendée), pour l'organisation du congrès annuel de l'AVEL qui a eu lieu à Saint-Hilaire de Riez le 5 avril 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Confluences pénales de l'Ouest (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation des 8èmes Confluences pénales de l'Ouest qui ont eu lieu à Angers du 24 au 25 mars 2022 ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées au Comité départemental de Loire-Atlantique de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, à l'Union départementale des associations de Combattants et Victimes de Guerre de la Sarthe, à l'Union nationale des combattants de Saint Georges de Montaigu, à l'Union nationale des combattants des Sables d'Olonne, à l'Union nationale des combattants de Beauvoir-sur-Mer, à l'Union nationale des combattants de Bournezeau, à l'Union nationale des combattants de Coex, à l'Union nationale des combattants d'Aizenay, à l'Union nationale des combattants du Département de Vendée, à l'association Sauvagine Vendéenne, à l'association du Festival des îles du Ponant, à la section Loire-Atlantique de la société des membres de la Légion d'honneur, à l'association vendéenne des élus du littoral, à l'association Confluences pénales de l'Ouest ;

APPROUVE

les modalités de versement détaillées en annexe 1 de la présente délibération ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 23 050 € ;

MODIFIE

pour partie la délibération de la Commission permanente en date du 21 mai 2021 en ce qu'elle attribuait une subvention à l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre Loire Atlantique (44 - Loire-Atlantique) pour l'organisation d'expositions mémorielles et de débats en faveur de la paix, ces manifestations initialement prévues en 2021 étant reportées à 2022 au regard du contexte sanitaire.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

